Image not found or type unknown

Telephonie mobile- information des clients quand baisse tarifaire

Par **alainsxm17**, le **14/01/2009** à **17:59**

Ayant un forfait mensuel de 8h pour 70€ depuis 3 ans, je découvre que l'opérateur a modifié ses forfaits depuis 2 ans , en baissant le côut et en augmentant les heures., et qu'en plus il a continué à me facturer les dépassements d'heures ... Aurait-il du m'informer de cette baisse, si oui sous quelle forme? Que faire pour un remboursement ou un avoir ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés